Commune de Marcilhac-sur-Célé 46160

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le Jeudi 15 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 10 octobre 2020.

<u>Présents</u> : BLUM Jean-François, JOURDAN Véronique, LAVILLE Éric, LE MOING Laurent, MIGNAT Jean-Paul, NADAL Michel, ZOGRAPHOS Sandra.

<u>Absents excusés</u>: DELPECH Michel pouvoir à MIGNAT Jean-Paul, LE LOUREC Carine pouvoir à JOURDAN Véronique, LIEURADE Henri-Paul pouvoir à ZOGRAPHOS Sandra, ROUSSEAUX Basile pouvoir à BLUM Jean-François

Secrétaire de séance : JOURDAN Véronique

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Délibération concernant la Redevance Occupation du Domaine Public pour Orange
- 2) Nomination d'un membre à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du GF
- 3) Délibération modificative pour prise en charge de titres du GF (anciens emprunts SIVOM mal imputés lors de la préparation du BP 2020)
- 4) Délibération sur les horaires d'ouverture de la Poste (hors Covid)
- 5) Circulation en centre bourg
- 6) Plan communal de sauvegarde : réactivation pour la mandature
- 7) Le point sur la rencontre avec Mme la Trésorière de la commune
- 8) Hiérarchisation des projets communaux
- 9) Le point sur la rencontre avec les élus de Saint Sulpice
- 10) Les chats sauvages
- 11) La fibre : déviation de la route de Palhès
- 12) Demande de subvention du comité du Lot de l'Ass. Prévention Routière
- 13) Contribution à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 14) Questions diverses

Le Conseil adopte le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2020 à l'unanimité.

Le Maire demande d'ajouter un sujet demandant une réponse rapide concernant une demande de subvention pour les travaux de strict entretien de l'Abbaye. Le Conseil accepte.

1- Délibération concernant la Redevance Occupation du Domaine Public pour Orange

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée d'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier au titre de l'année 2020 (patrimoine comptabilisé au 31 décembre 2019) selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par kilomètre et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 41,66 €
- pour les infrastructures aériennes, par kilomètre et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 55,54 €

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- adopte les tarifs tels que présentés,
- arrête le patrimoine occupant le domaine public au 31 décembre 2019 comme suit :

- artère aérienne : 11,970 kms - artère en sous-sol : 5,240 km

Le conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

1- Nomination d'un membre à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du GF

M. le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609 C du Code Générale des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée par l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes.

La Communauté en détermine sa composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Le nombre de membres de la commission est déterminé par le Conseil Communautaire.

Par délibération N° 075/2020, le Conseil Communautaire du Grand-Figeac a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 126 membres, avec une répartition par commune identique à celle qui existe au sein du Conseil Communautaire (à savoir 1 pour Marcilhac) et a invité les Conseils Municipaux à procéder à la désignation de leur(s) représentant(s) en soulignant l'intérêt, afin d'assurer une bonne cohérence des travaux, de désigner au sein de la CLECT les conseillers siégeant au Conseil Communautaire.

M. le Maire propose de procéder à la désignation du représentant du Conseil Municipal de Marcilhac, siégeant au sein de la CLECT du Grand-Figeac.

Se porte candidat pour être membre titulaire : M. Michel DELPECH

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Nomme M. Michel DELPECH membre titulaire de cette commission.

2- Délibération modificative pour prise en charge de titres du GF (anciens emprunts SIVOM mal imputés lors de la préparation du BP 2020)

M. le Maire indique que les écritures, concernant le remboursement du fonds de concours de la première tranche du Cœur de Village auprès du Grand-Figeac, n'ont pas été inscrites au bon compte du budget primitif 2020 et qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de régler le titre émis par le Grand-Figeac.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement:

| Dépenses | | Recettes | |
|--|------------|-----------------------------|---------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 65738 (65) / participation autres organismes | - 2 427,00 | | |
| 023 | 2 427,00 | | |
| TOTAL | 0,00 | | |

Investissement:

| Dépenses | | Recettes | |
|--|----------|-----------------------------|----------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 2041512 (204) – Bâtiments et installations | 2 427,00 | 021 (021) | 2 427,00 |
| TOTAL DEPENSES | 2 427,00 | TOTAL RECETTES | 2 427,00 |

3- Délibération sur les horaires d'ouverture de la Poste (hors Covid)

M. le Maire indique qu'un point a été fait avec « la Poste » quant aux horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale et aux heures dues contractuellement.

Le Maire propose au conseil d'adopter les horaires ci-après :

| Horaires normaux (44 semaines) | | Horaires d'été | |
|--------------------------------|--------------|-------------------|---------------|
| Mardi au vendredi | 9h15 / 12h15 | Mardi au vendredi | 9h15 / 12h30 |
| Samedi | 10h30 / 12h | Samedi | 10h15 / 12h30 |
| Total | 598h/an | Total | 122h/an |

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications proposées et demande à Monsieur le maire de les appliquer aussitôt.

4- Circulation en centre bourg

M. le Maire distribue au Conseillers une fiche d'information concernant l'évolution du code de la route en faveur des piétons et cyclistes.

Il est désormais possible de créer, en centre bourg, une « zone de rencontre ».

Sur cette fiche, le terme « rencontre » a été choisi pour qualifier une zone où tous les usagers sont amenés à cohabiter dans un respect mutuel. Ce type d'aménagement est particulièrement conseillé dans les rues commerçantes, les quartiers historiques et les lieux de vie des centrebourgs.

Dans ces zones de rencontre et de partage d'espace, il faut garder à l'esprit que les piétons sont prioritaires et libres de marcher partout, y compris au milieu de la rue.

Cette possibilité prévoit une vitesse des véhicules limitée à 20km/h. Le stationnement n'est toutes fois possible qu'aux emplacements prévus ou non interdits.

Également, le Maire aborde le sujet du stationnement Rue de Compostelle.

Il rappelle au Conseil, que, même si c'est à la commune de payer les travaux, c'est le Département qui impose ses choix techniques. Bien sûr, la commune se doit de contrôler que la proposition du Département correspond bien à ses besoins en matière de sécurité.

Le Conseil est conscient qu'il n'existera aucune proposition capable de satisfaire les espoirs de chacun des usagers en la matière.

Le Maire suggère de créer une équipe de travail dont Éric Laville pilotera la réflexion sur l'ensemble de ces propositions.

5- Plan communal de sauvegarde : réactivation pour la mandature

Suite à une lettre de la Préfecture demandant de déclencher une alerte pour évaluer la réactivité de la cellule du Plan Communal de Sauvegarde, le Maire a demandé aux autorités de sursoir à cette manœuvre, le temps d'installer une nouvelle cellule.

Pour ce faire, le Maire demande au Conseil qui, parmi ses membres, accepte cette mission.

Le Premier Adjoint, Jean-François Blum, se porte volontaire.

Le Maire donnera ses coordonnées à la Préfecture et sera en liaison directe avec celle-ci en cas de déploiement du plan de Sauvegarde.

6- Point sur la rencontre avec Mme la Trésorière de la commune :

Le 12 octobre dernier quatre représentants de l'équipe municipale (Messieurs Mignat, Blum et Nadal et Madame Jourdan) sont allés rencontrer Madame Cau, trésorière de Figeac pour qu'elle nous fasse un état des lieux financier de la commune. Il en est ressorti que la commune n'a pas beaucoup de marge de manoeuvre pour investir ou emprunter.

Les subventions pouvant être demandées sont au prorata du taux d'imposition communale. Celui-ci est de 12.59% pour Marcilhac contre 15.38% pour le département (Taxe foncière).

Madame Cau nous conseille de revoir et de faire un comparatif de tous les contrats (assurance, maintenance) pour les renégocier ou les changer afin de faire des économies. Jean-François Blum se charge de lister l'existant pour étudier cela.

7- Hiérarchisation des projets communaux :

La réflexion sur les projets communaux (chronologie, budget) se fera lors d'une réunion de travail du conseil municipal qui se tiendra le samedi 24 octobre.

8- Le point sur la rencontre avec les élus de Saint Sulpice :

Cette rencontre a été enrichissante pour les deux conseils. Après un temps de présentation et d'échanges sur les projets communaux, il a été décidé de partager les noms et coordonnées des représentants des différentes commissions afin de mutualiser nos "forces" et développer la vallée. Les comptes rendus des conseils municipaux seront aussi transmis d'une mairie à l'autre.

Le conseil municipal souhaite réitérer les échanges avec les autres communes de la vallée. Une invitation va être faite à Sauliac, deuxième commune jouxtant Marcilhac.

9- Les chats sauvages :

Un problème de salubrité publique est soulevé concernant la prolifération de chats sauvages et errants dans le centre du village. Quelles sont les solutions pour traiter cela ? Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la préfecture pour trouver des solutions à cette situation néfaste.

10- La « fibre » : déviation de la route de Palhès :

M. le Maire indique qu'il a reçu une notification de travaux concernant l'installation de « la fibre ».

La route de Palhès sera fermée « prochainement » entre la Chapelle de Palhès et le Gite de Galance

Une tranchée sera ouverte sur tout le parcours et des chambres de tirage installées. La section Chapelle/Maison M. Guillaume devrait être effectuée en une journée et des feux installés.

La Mairie enverra une notification aux riverains dès que la date des travaux sera connue.

11- Demande de subvention du comité du Lot de L'Association Prévention routière :

Contribution à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat :

L'association « Prévention Routière 46 » renouvelle sa demande d'aide pour l'année 2020. Reconnue d'utilité publique, cette association reconnait avoir été fortement impactée par la crise sanitaire actuelle et insiste auprès des communes pour que celles-ci participent à son financement à hauteur de 200€.

Cette association participe principalement à l'éducation routière des enfants, l'accompagnement des séniors pour la remise à niveau de leurs connaissances et à la sensibilisation du grand public...

Le Conseil accepte, à l'unanimité, de subventionner exceptionnellement cette association pour 2020.

12- Contribution à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat :

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a fait parvenir une demande de contribution pour la formation au métier de couvreur (CAP) de Haydn Angus DUNCAN d'un montant de 80€.

M. le Maire souligne que cette demande est d'usage et propose au Conseil de l'accepter.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

13- Programme des travaux de strict entretien 2020. Annule et remplace la délibération N° 31-2020 :

M. le Maire présente à nouveau le contenu des travaux à réaliser pour l'année 2020 au titre des travaux de strict entretien à réaliser à Abbaye Saint-Pierre. En accord avec Monsieur SICARD, architecte des bâtiments de France, des compléments ont été apportés par rapport au dossier présenté lors de la séance du 17 septembre 2020.

Des travaux complémentaires sont à prendre en compte.

Pour l'entretien de la toiture de Maison du Roy le total des devis s'élève à 6 905 € HT.

Pour la sécurisation des ruines (3ème tranche) mur et départs de colonnes nord , il y a lieu d'ajouter la purge et la consolidation des contreforts pour un devis de 9 145 € HT

Au regard du prix d'une part et de l'adéquation des prestations et après avis de l'architecte, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises proposées par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot (UDAP) et de réaliser les travaux d'entretien sur ces monuments historiques classés.

Le conseil Municipal:

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine,

Vu la proposition de l'entreprise RELANO Jérôme pour les travaux de sécurisation des ruines pour un montant de 9 145,00 € HT,

Vu la proposition de l'entreprise BREIL Frères pour des travaux d'entretien de la toiture à la Maison du Roy pour un montant de 6 905,00 € HT,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise RELANO Jérôme pour un montant total de 9 145,00 € HT,
- de retenir l'offre de l'entreprise BREIL Frères pour un montant total de 6 905,00 € HT,
- d'approuver le plan de financement suivant et d'établir deux dossiers de demande de subvention auprès du guichet unique assuré par le Conseil Départemental du Lot :

- Etat: 40% du montant hors taxe

- Région Occitanie : 20% du montant hors taxe

- Département du Lot : 10 % du montant hors taxe

- de maintenir informé l'UDAP des avancées de ce dossier afin d'en assurer la conduite conformément aux attentes de ce service et du Code du patrimoine.
- d'afficher cette délibération pendant un mois en mairie.

15- Questions diverses:

Rencontre avec l'instituteur de Marcilhac: en cette fin de première période scolaire, les représentants de la commission école ont rencontré le nouvel instituteur M. Gimenez. Celui-ci
nous a fait un bilan favorable de ce début d'année. Dans le cadre de l'éducation civique, il
souhaiterait faire participer les élèves à la vie du village en ayant des échanges sur des questionnements (aménagement de la cour, qu'est-ce que le respect ?).

Il va nous transmettre une liste de matériel manquant ou obsolète dont il aurait besoin dans la classe.

Pour le temps d'éducation sportive sur la période hivernale, nous l'informons que la salle municipale est possiblement utilisable et plus adaptée que la salle de classe ou le réfectoire.

- Village étoilé: Une salariée du Parc est de nouveau en charge du suivi des dossiers. Elle va prendre contact avec la municipalité pour faire le point et répondre à nos interrogations.
- Une interrogation sur le pourquoi l'arrêt des cloches la nuit est posée. Celle-ci reste sans réponse officielle pour le moment.
- La commission marché via Franck Mommeja informe une recette (location des emplacements par les commerçants) supérieure de 500€ par rapport à la saison 2019.

Fin du conseil 22h40